

HUG**Propos racistes, mobbing, harcèlement sexuel : à l'hôpital on préfère licencier les victimes plutôt que de traiter les situations dénoncées !**

Après l'incompréhensible licenciement de Livia, déléguée syndicale et présidente de *HUG a Rainbow*, association de défense des personnes LGBTIQ+ à l'hôpital, nous apprenons que, dans le même Département, les HUG ont licencié une autre soignante qui dénonçait des propos racistes, du mobbing et du harcèlement sexuel. Et pour justifier a posteriori cette décision inexplicable, les HUG n'hésitent pas à produire au Tribunal un document plus que douteux, dans le cadre du recours contre ce second licenciement abusif. Incroyable !

Il y a moins de 3 mois, notre syndicat dénonçait le licenciement de Livia, une déléguée syndicale très active au Département de psychiatrie, où elle défendait l'entier de ses collègues et en particulier la cause des personnes LGBTIQ+. En décembre 2024, Livia avait demandé à rencontrer les Ressources humaines et le Responsable des soins du Département pour signaler un management toxique de la hiérarchie : harcèlement, mauvaises pratiques, iniquité de traitement, etc. Sans avoir traité les plaintes de Livia, les HUG ont alors licencié cette femme racisée, lesbienne et déléguée syndicale. Jouant ensuite l'employeur vertueux, l'hôpital a prétendu que le licenciement n'avait rien à voir avec tout ce qui précède. Selon les HUG, le vrai motif serait une mauvaise application des procédures internes, que Livia aurait eu lors de deux situations... où elle s'était fait agresser et menacer de mort par des patient-e-x...

S'il était alors déjà difficile de croire en la bonne foi des HUG, c'est aujourd'hui devenu totalement impossible. En effet, dans le cadre d'un second licenciement, celui de Jessica (prénom d'emprunt), le même Département de psychiatrie et la même hiérarchie qui a procédé au licenciement de Livia commettent les mêmes travers. Mobbée, victime de propos racistes, victime de harcèlement sexuel (avec un phallus dessiné sur son casier) : Jessica se plaint à sa hiérarchie... et se retrouve ensuite licenciée pour de prétendues insuffisances de prestations.

Tout comme avec Livia, les HUG préfèrent licencier la victime plutôt que de traiter les situations dénoncées.

Jessica a donc déposé un recours à la Chambre administrative de la Cour de justice. Et là : coup de théâtre ! Pour parvenir à justifier les prétendus manquements de Jessica, les HUG produisent le résultat d'une évaluation. Sauf que Jessica n'a jamais vu cette évaluation et, a fortiori, n'y a pas participé. Encore plus troublant, le document est signé par des personnes qui ne travaillaient pas dans le service concerné au moment où les HUG prétendent que l'évaluation a eu lieu. Les HUG auraient-ils produit un faux au Tribunal ?

On peut sincèrement se demander jusqu'où les HUG iront pour ne pas traiter les problèmes de management toxique et les dérapages institutionnels ? Racisme, mobbing, harcèlement sexuel : lorsqu'une situation est dénoncée, ce sont finalement les victimes qui sont sanctionnées.

Avenir Syndical demande l'intervention urgente du Conseil d'Etat afin de régler cette dérive institutionnelle des HUG.

Genève, le 12 novembre 2025

Pour tout renseignement :

Yves Mugny, secrétaire syndical Avenir Syndical – 079 203 11 61